

Service écologique

Dossier traité par :
Tammy Huberty
Tél. 500 552 371
Fax 500 552 369
tammy.huberty@kaerjeng.lu

COMMODO ET INCOMMODO

(ARRÊTÉ ITM)

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que dans le cadre de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés telle qu'elle a été modifiée dans la suite, Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie social et solidaire a pris la décision suivante :

Objet	Exploitant et lieu d'exploitation	N° Dossier Date autorisation
l'exploitation d'un élévateur à fourches marque NOBLELIFT, type SHE100, numéro de construction 3022030039	ETS. GUY HAECK & FILS 8 op Zaemer L-4959 Bascharage	3A/2022/2382/176 autorisé le 29 juillet 2022 n/réf.: COM/2022/06/09

L'avis relatif à cette décision est affiché pendant 40 jours complets (affichage le 05 août) à partir du 6 août 2022 au 14 septembre 2022 inclus.


L'arrêté d'autorisation a été déposé au service écologique de la commune de Käerjeng pour y être consulté par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relatif aux établissements classés, un recours contre cette décision est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être introduit, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des Avocats à la Cour, dans le délai de quarante jours à partir de la date de la publication.

Bascharage, le 5 août 2022

Le bourgmestre,



Michel Wolter



Le secrétaire communal adjoint,



Claude Freichel